

1. Les épreuves du concours

- Les épreuves écrites d'admissibilité
 - o Première composition (durée : cinq heures ; coefficient 1).
 - o Deuxième composition (durée : cinq heures ; coefficient 1).

L'une des épreuves écrites est plutôt orientée analyse, l'autre algèbre et/ou géométrie; il peut y avoir une partie probabilités dans l'une ou dans l'autre.

Le programme des épreuves écrites est à peu près celui de DEUG ou des classes préparatoires (2eme année), auquel s'ajoutent de la géométrie classique et des probabilités.

- Les épreuves orales d'admission

Le programme des épreuves orales est celui des lycées, collèges et classes de BTS. Il porte notamment sur le niveau Terminale S.

- o Exposé sur un thème donné suivi d'un entretien avec le jury sur les questions soulevées par l'exposé du candidat (durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : vingt-cinq minutes ; durée de l'entretien : vingt minutes ; coefficient : 1).
- o Epreuve sur dossier.
Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur des documents proposés par le jury. Elle permet au candidat de démontrer :
Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.
Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum (exposé : vingt-cinq minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum) ; coefficient 1.

2. Le déroulement de la formation

- De mars à décembre de l'année précédent le CAPES:

remise à niveau sous la forme de révisions, rappels de cours (polycopiés) et exercices sur chaque notion figurant au programme. Le volume horaire est d'environ 350 heures, six CAPES blancs seront organisés et vous bénéficierez des vacances scolaires usuelles.

- De janvier jusqu'à quelques jours des écrits du CAPES :

environ 70 heures de révisions intensives pour l'écrit, ainsi que quatre CAPES blancs.

- De mars jusqu'à fin juin de l'année du CAPES:

préparation à l'oral, le volume horaire étant d'environ 120 heures. Il y aura cours durant les vacances scolaires.

Durant les périodes de cours dans les lycées et collèges, les demi-journées consacrées à la préparation seront : le lundi après-midi, le mardi matin, le mercredi après-midi et le vendredi matin. Durant les périodes de vacances scolaires, les cours peuvent avoir lieu à tout moment de la semaine.